

Relevé de Conclusions de l'Intersyndicale LNA

REUNION de concertation avec le DA LNA le 11.04.2011 à Mont de Marsan

PRESENTS : François BONNET (Directeur d'agence LNA), Yamina KECHEROUD (Secrétaire général), Jean Sébastien POUVREAU (représentant CGT), Michel LAFFITTE (représentant SNUPFEN Solidaires), Jean-Luc PIGEASSOU (représentant SNUPFEN Solidaires), Corinne LARENAUDIE (Représentante SNAF-UNSA Forêts), Pierre WENDLING (Représentant SNAF-UNSA Forêts), Jean-Marie ANSOLABEHÈRE (représentant SNPT)

Principaux points évoqués

Des communes landaises contestent la non attribution des aides nettoiement aux collectivités n'étant pas sous régime forestier. Un recours au tribunal administratif de Pau est en cours. Stratégiquement l'ONF compte beaucoup sur la possibilité de reverser dès cette année une somme forfaitaire à l'ha aux communes ayant souscrit un contrat global avec l'ONF. Cette possibilité pourrait illustrer, paraît-il, l'intérêt du régime forestier.

Mais quid en cas d'impossibilité pour l'ONF de reverser ? Un retour de bâton garanti, à même de remettre en question la confiance des élus. Or le ministère des finances n'est pas favorable à ce dispositif.

Confirmation de la baisse des effectifs à hauteur de 1.5% par an sur au moins deux ans encore. Cette baisse sera effective y compris dans l'agence alors même que nous n'avons pas franchement l'impression que l'activité est en baisse ! Vues les prévisions de départs, particulièrement en retraite, nous sommes maintenant dans un processus de réorganisation permanent. Il sera cependant et impératif indispensable de caler nécessairement à un moment ou à un autre, l'activité au regard des moyens accordés.

Directive d'application locale sur l'organisation bois façonné. C'est une version améliorée qui nous a été présentée reprenant principalement certaines de nos demandes, en particulier sur la place des personnels administratifs dans ce dispositif. La discussion sur ce point a permis d'acter la nécessité de réécrire la partie assistance administrative bois, en étoffant l'activité dans le sens d'un plus grand intérêt pour la fonction centralisant ainsi les diverses activités et documents du Terrain vers le Service Coupes et le Service Travaux. Une version allant dans ce sens nous sera soumise.

Par ailleurs et en revanche les discussions se poursuivent en ce qui concerne une phrase que nous voulons voir disparaître de cette DAL : nous ne souhaitons pas qu'un agent patrimonial quel qu'il soit puisse avoir la charge de responsable technique d'exploitation sur plusieurs secteurs ou triages. Evidemment cela correspond à une situation rencontrée sur l'UT de Roquefort, non officielle puisqu'à notre connaissance il n'y a pas d'organigramme fonctionnel avalisant ce choix d'organisation. Il n'est pas envisageable, de partir d'un cas particulier pour en faire une généralité. Conformément à notre positionnement cohérent, nous avons demandé une nouvelle fois, que l'on revienne dans cette UT à un fonctionnement normal pour une communauté de travail au sein de l'Agence. L'ARC/RTE doit être la règle

En conclusion les discussions sur cette DAL se poursuivent : c'est très positif car nous pensons que la direction a saisi, suite aux diverses réunions avec les OS, l'intérêt de bien caler l'organisation de cette activité. Dans le cas contraire, les personnels tireront immédiatement les conclusions de la volonté du DA de spécialiser encore plus de postes au détriment des missions Patrimoniales dont l'exploitation des bois fait parti intégrante. Enfin nous nous attachons à résoudre dans le cadre des réunions de concertation, des problèmes qui ont une incidence pour le plus grand nombre. Sur ce dossier la priorité absolue est d'empêcher la spécialisation source de perte d'une vision globale de la Forêt.

DAL sommier : ce sujet, dont nous n'avons jamais douté, ni de l'importance ni de l'intérêt, est ainsi remis à l'ordre du jour. Pourtant et pendant de longues années, n'avait il pas été mis de côté et considéré comme la 5^e roue du carrosse, faute de rentabilité sonnante et rébuchante ? Il est bon de revenir enfin à des essentiels du cœur de métier

Dal surveillance : en cours d'élaboration, avec le concours d'Alain Pacouil. Comme pour le BF, nous restons très attentif sur une dérive de spécialisation à laquelle nous nous opposerons.

Immobilier : le dossier de vente de la MF de l'Escourette est en cours, celui de la MF du Menoy fait à ce jour (ouverture des plis le 12-04). Sont ajoutés pour 2011 sur la liste des biens désaffectés et susceptibles de vente : les MF des Phares (Hourtin), de l'Alexandre (Lacana), de la Gracieuse et de Lagnereau.

Réunions Commission de l'Habitat : un recadrage de ces réunions nous paraît impératif car le fonctionnement actuel semble être la seule prise en compte, à vue d'expert, des demandes connues, et non, comme cela doit être, le recensement des demandes par interrogation de tous, puis le choix final dans le cadre de ces réunions. Nos représentants seront particulièrement attentifs à un retour à un fonctionnement normal de cette instance !

Organisation et mutualisation DT/Agence : certaines tâches sont mutualisées entre l'Agence et la DT (standard, courrier, gestion des véhicules...). A ce prétexte, nous constatons une organisation « étonnante », où l'on voit le BET (qui n'a ni connaissance ni matière à compétence dans le dossier gestion des personnels) chargé du dossier habillage des personnels !

Autre constat qui nous conduit à déplorer une nouvelle fois le manque de vision à long terme en matière d'organisation et de postes : la suppression en 2010 d'un poste de Sigiste-aménagiste. Or ce poste semble en fait aujourd'hui faire cruellement défaut... pour l'atteinte de nos ambitieux objectifs !

Postes vacants : un point est fait sur le suivi des appels à candidatures de printemps. Les postes, sauf celui d'assistante aménagement à Mont de Marsan, ont été demandés : nous demandons que la solution d'un détachement puisse être envisagée pour ce poste. En résumé sur LNA, 1 poste d'agent demeure gelé (Lit et mixe) et un poste de SA (personnel en maladie) non compensé : doit-on craindre la suppression future de ces 2 postes ?

Pointeuses : Elles seront mises à disposition, dans Partage. Après le couac de 2010, les personnels administratifs (= à horaires contrôlables) vont avoir le choix, pour la journée solidarité, soit de défalquer une journée de leur quota annuel ARTT, soit de décompter les heures correspondantes de leur pointeuse.

Commissionnement : considérant la fusion d'agences lors de la création de LNA et les très nombreux déplacements induits, nous rappelons qu'il est impératif que tous les agents soient commissionnés sur les 4 départements, et non que ces commissionnements multiples restent limités au cas des agents situés en limite de département. En l'état actuel, un agent de Gironde convoqué au stand de tir dans les Landes peut se retrouver « en garde à vue » pour port illégal d'une arme. Cela laisse rêveur ... sur l'organisation de l'Agence depuis 2 ans. Le dossier est à mener.

Les représentants du personnel de l'Intersyndicale LNA

CGT FORET - SNAF UNSA-Forêts - SNUPFEN SOLIDAIRES